

Procuration

Le/la requérant(te) donne procuration pleine et entière avec pouvoir de substitution à l'Office Valaisan de Cautionnement Mutuel pour Artisans et Commerçants (OVAC), de siège social à Sion, pour prendre tous les renseignements utiles auprès des Caisses sociales (AVS, CNA, 2ème pilier, Assurance-maladie notamment) du fisc et de l'Office des poursuites, en vue de l'établissement d'une garantie de construction ou autres produits proposé par l'OVAC.

Dite procuration demeure valable jusqu'à révocation.

Le requérant :

Raison sociale

Adresse

Lieu et date

Signature
